

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT
du

COMPAGNIE DU ESCADRON
de

UNITÉ
Brigade de

P.V. N° 1102 / 1977

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

O V N I

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

OBJET DE LA PROCÉDURE

Témoignages et observations relatifs aux " Soucoupes volantes
- O V N I et aux phénomènes anormaux.

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
<input type="checkbox"/>	AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès - verbal de synthèse
2	Procès - verbal d'audition de
3	Procès- verbal d'audition de
4	Procès - verbal d'audition de
5	Procès- verbal d'audition de
6	Schéma établi par monsieur

SD

7. 12. 77

77305529

CODÉ

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DESTINATAIRES
<input checked="" type="checkbox"/>	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE au Général Gouverneur, commandant le 1er C.A et la 6ème Région Militaire à () au Général Commandant la 1ère Région Aérienne à () Direction de la Gendarmerie à () Mr le Préfet du à ()
<input type="checkbox"/>	1	ARCHIVE TRANSMISE AU CdG GROUPEMENT DESTINATAIRE

COMMANDEMENT REGIONAL
DE LA GENDARMERIE à
22 DEC. 1977

S/DIRECTION DE LA GENDARMERIE
COURRIER ARRIVÉE
N° 036746 23DEC77

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR:
A.C. edt la
brigade
DATE, SIGNATURE, CACHET



27 DEC 1977

GROUPEMENT

1^{er} DC

COMPAGNIE QU'ÉVALUON

de

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 102 / 1977

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O. M. A.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

NOM, PRÉNOM, NOM DE FAMILLE

RÉFÉRENCES

CE JOUR neuf décembre mil neuf cent soixante dix-sept
NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, MDL Chef Officier de police judiciaire

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 25

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons :

ans, ouvrier, demeurant à ()

qui déclare à 16 heures 00 :

Le mercredi 7 décembre 1977, je me trouvais au chalet communal.
lorsque monsieur est venu me trouver pour me montrer
une chose bizarre dans le ciel. Il était 19 heures environ et le ciel
était très clair.

Effectivement j'ai aperçu une lumière très vive en direction de

Cette luminosité changeait de forme. Tantôt la forme d'un cigare,
tantôt l'apparence d'une étoile particulièrement brillante.

Ce phénomène a duré environ un quart d'heure qui se divise en
deux parties. Pendant 10 minutes cette masse était lumineuse, avant de
disparaître pour laisser la place à un genre de brouillard lumineux
qui s'est estompé par la suite au bout de cinq minutes.

Le 9 /12/1977 à 16 heures 10

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste
et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON de

UNITE Brigade de

P.V N° 1102 / 19 77

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

O V N I

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR

neuf décembre mil neuf cent soixante dix sept

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

MDL Chef Officier de police judiciaire

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AIGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS, ENTENDONS :

ans, retraité, demeurant à () qui déclare à 16 heures 45 :

Le mercredi 7 décembre 1977 vers 18 heures 45, je me trouvais dans la rue principale de () lorsque j'ai vu une farce allongée, dans le ciel. Elle ressemblait à un tube à néon, que j'estime à 50 cms de long depuis l'endroit où je me trouvais. J'ignore la distance qui me séparait de l'engin. Cet objet était très lumineux et émettait une lumière blanche. Aucun bruit n'était perçu. Cet engin se déplaçait d' en Le phénomène a duré un bon quart d'heure avant que la luminosité disparaisse pour laisser la place à une petite lumière rouge qui s'est estompée en direction de ().

Je précise que cet objet se déplaçait éclairé, se stabilisait, s'éteignait et s'allumait à nouveau dans un autre endroit. J'ai pu observer cet état de chose à trois reprises. La nuit était très claire et le ciel étoilé.

Le 9 décembre 1977 à 17 heures 00

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

GROUPEMENT

du

COMPAGNIE OU ESCADRON

de

UNITÉ

Brigade de

P.V N°1102 / 19 77

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

O V N I

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR neuf décembre mil neuf cent soixante-dix sept

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, MDL Chef Officier de police judiciaire

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
entendons :

, sus, retraité, demeurant à ()

qui déclare à 17 heures 15 :

Le mercredi 7 décembre 1977 vers 19 heures, monsieur
, mon voisin, est venu me prévenir qu'il y avait un engin lumi-
eux dans le ciel du village.

Je suis sorti sur l'arête devant ma maison et j'ai vu effective-
ment, un objet très lumineux, comme une boule qui semblait être stable
dans le ciel.

Cet engin n'émettait aucun bruit. Il est parti en direction de
(). Je suis resté cinq minutes à observer cette boule
lumineuse. Je précise que la couleur que j'ai perçue était rouge comme
le feu arrière d'une voiture.

Le 9 décembre 1977 à 17 heures 30

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste
et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

GROUPEMENT

1 du

COMPAGNIE DE MONTIGNY

de

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 102 / 19 77

AFFAIRE

O V N I

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR dix décembre mil neuf cent soixante dix sept

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, MDL Chef Officier de police judiciaire

VU LES ARTICLES

10 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons :

, ans, retraité, demeurant à ()

qui déclare à 09 heures 15 :

Dimanche 4 décembre 1977, après le film à la télévision, soit vers 22 heures 15, je suis sorti de mon domicile afin de satisfaire un besoin personnel.

Je me trouvais donc devant la porte de ma maison, lorsque j'ai remarqué dans le ciel une boule de couleur orange, qui se déplaçait. Elle avait la taille approchant de la lune.

Cet engin n'émettait aucun bruit. Il se déplaçait du au C'est à dire de J'ai observé cette boule pendant au moins trois minutes. Je précise que cet engin plus il s'approchait de moi, plus il grossissait avant de disparaître derrière la montagne.

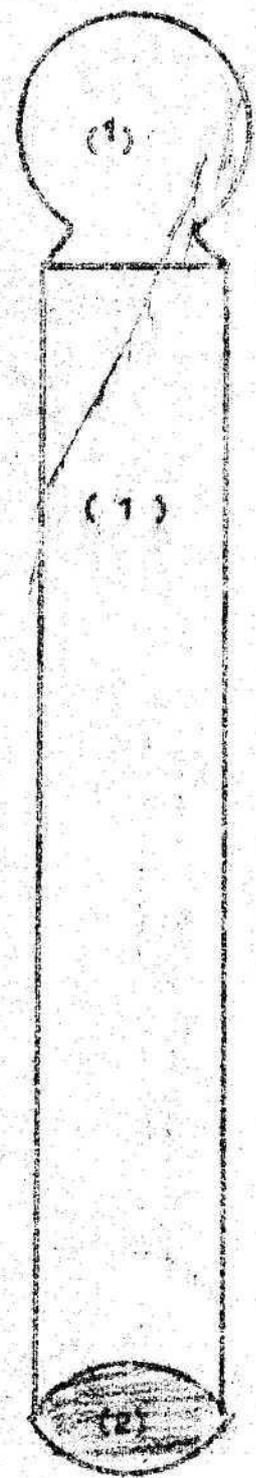
Le lendemain, je me suis rendu dans le bois, afin de me rendre compte si des traces ou objets étaient présents en ce lieu. Je n'ai rien remarqué d'anormal.

Le 10 décembre 1977 à 09 heures 30

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y retrancher ou à ajouter.

(A signé au carnet de déclarations)

ENGIN DECRIE ET DESSINE PAR LE TEMOIN
Monsieur
demeurant à ()



LEGENDE

- (1) - Parties lumineuses - fluorescentes
- (2) - Feu restant allumé lorsque les parties (1) s'éteignent.